

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE LA ROCHELLE

Appel à propositions d'actions :

*Dans le cadre du Fonds Social Européen
Du Programme Opérationnel National 2007 - 2013
Objectif : compétitivité régionale et emploi
(Axe 3, Mesure 31, sous mesure 312)*

Année 2012

Note de cadrage

Procédure et calendrier :

23 Septembre 2011

- Conseil communautaire pour décision de lancement de l'appel à propositions.

27 Septembre 2011

- Diffusion de l'appel à propositions d'actions sur les sites internet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, de la Maison de l'Emploi / Cité des Métiers du bassin de La Rochelle, de l'Agence Régionale de Formation Tout au Long de la Vie.
- Pour répondre, le dossier type de demande de subvention au titre du FSE devra impérativement être utilisé. Il sera transmis sur simple demande par l'association Maison de l'Emploi - SAG du PLIE : plielr@wanadoo.fr
- Des rendez-vous pour aider à définir les périmètres et contenus d'actions et la constitution des dossiers pourront être pris auprès de la :

SAG du PLIE
Nathalie FAUCHER
05 46 27 57 32

31 Octobre 2011

- Date limite de réception des dossiers. Un seul exemplaire signé est à adresser à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (Service Emploi et Enseignement Supérieur) 6 rue St Michel BP 41287 17 086 La Rochelle Cedex 02. Un exemplaire électronique est à adresser à l'adresse suivante :

plielr@wanadoo.fr

15 Décembre 2011

- Avis du Comité de Pilotage pour examen par le Conseil Communautaire.

Objet de l'appel à propositions d'actions 2012 :

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, le Conseil Général et l'Etat ont décidé de reconduire un Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi sur les années 2011 à 2013, afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de 2 100 personnes parmi les plus éloignées de l'emploi de l'agglomération rochelaise :

- Demandeurs d'emploi de longue durée,
- Bénéficiaires du rSa,
- Jeunes sans qualification ou avec une qualification inopérante sur le marché du travail, ou ayant une situation sociale reconnue comme difficile par la Mission Locale ou Pôle emploi,
- Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.
- Toutes personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Le public accueilli par le PLIE devra être :

- Majoritairement féminin,
- de faible niveau de qualification.

Pour l'année 2012 le Plie se fixe comme objectifs quantitatifs :

- le suivi de 700 personnes comprenant les reprises éventuelles de la précédente programmation.
- A l'issue de leur parcours dans le PLIE, 50% des participants minimum devront être en emploi ou en formation qualifiante.

Pour permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le protocole PLIE pour l'année 2012, tout organisme intervenant auprès des publics résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle dans le domaine de l'insertion professionnelle peut proposer une action et solliciter le concours du FSE selon le Programme Opérationnel National sur l'axe 3 - mesure 31 - sous mesure 312.

Quatre thèmes font l'objet de l'appel à propositions d'actions :

THEME 1 - MODULES DE FORMATIONS COLLECTIVES :

La maîtrise des techniques de recherche d'emploi est travaillée sur des ateliers collectifs animés par les accompagnateurs du PLIE, mais pour certains participants, des modules complémentaires s'avèrent indispensables pour faciliter leur reprise d'emploi. Les domaines retenus concernent : la gestion du stress, la reprise de confiance ainsi qu'un travail sur l'image de soi.

THEME 2 : LA RELATION ENTREPRISE :

Même si la maîtrise des techniques de recherche d'emploi a été travaillée avec l'accompagnateur, la recherche et la concrétisation de l'emploi se révèlent de plus en plus difficiles pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

Afin d'assurer une mission de prospection et d'intégration de qualité, le comité de pilotage du PLIE a choisi d'appuyer cette mission sur deux méthodes, l'une partant de l'offre, l'autre partant de la personne.

Pour épauler le public dans sa démarche vers l'emploi, il s'agira :

- De prospecter les entreprises pour déceler l'offre cachée du marché, et de travailler son contenu avec l'employeur,
- De prospecter les entreprises également par une méthode de prospection adaptée,
- De proposer les offres d'emploi aux personnes inscrites dans le PLIE,
- De les préparer à l'entretien et de les mettre en relation avec l'employeur,
- De suivre et maintenir en emploi la personne recrutée,
- De travailler en étroite relation avec les accompagnateurs référents du public et la structure d'animation et de gestion du PLIE.

THEME 3 : SOUTIEN A L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE :

Le soutien à l'insertion par l'activité économique constitue une étape essentielle pour anticiper et travailler l'accès à un emploi durable à l'issue du contrat d'insertion.

Il s'agira d'un accompagnement socioprofessionnel ou de toute action visant au développement de l'emploi durable, qui sera mené au sein de la structure.

Trois éléments clés sont à maîtriser pour conduire à l'insertion durable les publics en insertion :

- construction du parcours en SIAE,
- travail de préparation à la sortie,
- articulation entre les opérateurs de l'IAE et de l'accompagnement.

L'entrée et la sortie du participant dans le PLIE sont validées par le Groupe d'Appui.

THEME 4 : L'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE :

L'accompagnateur intervient en tant que référent de parcours. C'est lui qui coordonne et pilote le parcours d'insertion des participants.

L'accompagnement spécifique est organisé en s'appuyant sur les phases suivantes :

- Entretien d'accueil, diagnostic, évaluation et orientation,
- Identification des freins à l'emploi et recherche de solutions alternatives,
- Mobilisation des outils de droit commun et des outils spécifiques au PLIE,
- Participation régulière du bénéficiaire aux ateliers de recherche d'emploi,
- Entraînement aux techniques de recherche d'emploi (préparation à l'entretien, simulation d'entretien, lettre de motivation, préparation de CV),
- Suivi dans l'emploi.

L'entrée et la sortie du participant dans le PLIE sont validées par le Groupe d'Appui.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

Les propositions d'actions peuvent relever de chacun de ces thèmes. Des éléments complémentaires sont joints en annexes.

Annexe 1 : cahier des charges pour des modules de formations collectives.

Annexe 2 : cahier des charges de la relation entreprise,

Annexe 3 : cahier des charges du soutien à l'insertion par l'activité économique.

Annexe 4 : cahier des charges de l'accompagnement spécifique.

PÉRIODE DE RÉALISATION

- Les actions se dérouleront du 1^{er} janvier 2012, date d'éligibilité des dépenses, au 31 décembre 2012.

MODALITES DE SÉLECTION DES PROJETS

- La sélection des actions sera réalisée par le Comité de Pilotage du PLIE qui proposera une programmation au Conseil Communautaire.
- Les critères de sélection sont précisés dans chaque annexe

OBLIGATIONS LIEES AUX FONDS STRUCTUREL EUROPEEN (F.S.E)

- Les bénéficiaires retenus auront en charge de saisir sur le logiciel VISION PLUS d'ABC, les actes professionnels liés aux suivis des publics inscrits dans le programme PLIE.
- Les bénéficiaires auront également à se conformer aux exigences FSE dans le cadre de la réalisation des différents types de contrôle et des obligations de publicité.
- De manière globale, l'ensemble de la programmation PLIE répond de manière spécifique aux priorités transversales communautaires : égalité femmes/hommes et égalité des chances ; et de manière secondaire aux priorités : innovation, développement durable, vieillissement actif. La possibilité d'identifier dans les actions les modalités de prise en compte de ces priorités sera un plus.

CONTACT ASSISTANCE TECHNIQUE - ANIMATION ET GESTION DU PLIE.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2009, la Communauté d'Agglomération a confié un mandat d'animation et de gestion du PLIE à l'Association Maison de l'emploi - Cité des Métiers. Cette association est la Structure d'Animation et de Gestion (SAG) du PLIE. Pour toute information vous pouvez contacter :

Association Maison de l'emploi - Cité des Métiers
SAG du PLIE
Nathalie FAUCHER
88, rue de Bel Air
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.27.57.32 /courriel : plielr@wanadoo.fr